AR PREFECTURE

005-210501839-20200626-2020_077-DE Regu le 01/07/2020

<u>Département des</u>

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

HAUTES-ALPES

Arrondissement EXTRAIT DU REGISTRE
de BRIANCON DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 26 juin 2020

Date de la

Convocation:L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à dix-huit heures,19 juin 2020le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire àDate d'Affichage:la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

30 juin 2020

Objet: Délibération n° 2020-077

Accueil Collectif de Mineurs été 2020 : Convention avec la M.J.C /Centre Social du Briançonnais

Conseillers en exercice: 15 - Présents: 15 - Nombre de pouvoirs: 0

<u>Etaient présents</u>: MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Mme ROUX Catherine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet de convention avec la M.J.C /Centre Social du Briançonnais ayant pour objet de définir les modalités d'un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) pour les vacances d'été 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable au projet de convention présenté par M. le Maire.
- **VOTE** une subvention de 9 000 €. à cette association.
- ➤ **DIT** que le prix des repas qui seront fournis à l'association par la cantine scolaire est fixé à 3.90 €. par repas
- ➤ **DESIGNE** M. COULOM Nicolas et M. ARNAUD Cyril au comité de suivi mis en place conformément à l'article 9 de la présente convention.
- ➤ AUTORISE M. Le Maire à signer cette convention telle qu'elle est ciannexée avec le représentant de la MJC/Centre Social du Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE